

Comment se déplacer sans permis ?

DNA
DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE

www.dna.fr
MERCREDI 24 AVRIL
2019

ÉDITION
du Soir

HAGUENAU

Un jeu sur les conduites à risques



PHOTO DNA - SONIA DE ARAUJO

Page 18

SCHIRMECK

Une stèle pour l'ancien camps nazi



PHOTO DNA

Page 24

STRASBOURG

Le palais des fêtes poursuit sa mue



PHOTO DNA - MAKSYM TOUSSAINT

Page 16

PATRIMOINE

Arbres remarquables sur grand écran



PHOTO PHILIPPE MERCKLÉ CD68

Page 14



La forêt de mélèzes à Durmenach, labellisée en 2016. Ces arbres auraient été plantés par le baron Conrad Reuttner de Weyl, en 1784. Il s'agit d'une espèce rare, un mélèze de basse altitude, introduite d'Autriche. PHOTO CD68 - SAMUEL AUDINOT



Le tilleul de la Danse, à Bergheim, a été planté il y a plus de sept siècles, vers 1300. C'est l'un des plus vieux arbres de France. Depuis lors, c'est un lieu de rassemblement. Des fêtes étaient données sous son feuillage – d'où le nom de « Tanzlinde ». Aujourd'hui, les anciens du village s'y retrouvent pour bavarder assis sur un banc. PHOTO CD68 - PHILIPPE MERCKLÉ



Cette allée de 49 platanes se trouve sur les bords du Muhlbach, un bras de l'Ill, entre Huttenheim et Benfeld. De l'autre côté, se trouvait une voie ferrée – dont on voit les vestiges – qui desservait une filature aujourd'hui fermée. Les ouvriers de cette filature empruntaient cette allée pour se rendre à leur travail. PHOTO CD67 - JONATHAN SARAGO

PATRIMOINE

Ces arbres remarquables d'Alsace

Le président de l'association A.R.B.R.E.S., Georges Feterman, est en Alsace pour présenter son film *Les Arbres remarquables, un patrimoine à protéger*. Une cinquantaine de spécimens y sont présentés, dont deux en Alsace, à Durmenach et Bergheim.

Depuis 25 ans, Georges Feterman milite pour la protection des arbres. Avec deux acolytes, il a fondé une association baptisée logiquement A.R.B.R.E.S. (arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde). L'équipe a imaginé un label national, « Arbre remarquable de France », de façon à placer l'arbre labellisé sous protection par le biais d'une convention. Mais Georges Feterman est aussi un lobbyiste forcené qui veut obtenir une loi. Il est en Alsace pour présenter un documentaire qu'il a réalisé avec Jean-Pierre Duval et Caroline Breton.

Georges Feterman, quel est le sujet de votre documentaire ? On a sélectionné une cinquantaine d'arbres parmi les 500 qu'on a déjà labellisés : les plus extraordinaires, spectaculaires, ou ceux qui ont une histoire particulière... On a fait des déçus ! Mais à raison de deux ou trois minutes par arbre pour expliquer, on ne



Georges Feterman. PHOTO YVES LE MAOUT

Pour votre premier film, pourquoi être allé sur ce terrain-là ?

Souvent, les gens ne connaissent pas les arbres à côté de chez eux ! L'idée est donc d'attirer leur attention. Faire prendre conscience aussi que c'est un patrimoine naturel et surtout culturel puisque très lié à l'histoire des hommes. D'ailleurs les arbres reviennent à travers l'incendie de Notre-Dame, avec la charpente... On a reçu plusieurs messages nous demandant de veiller à ce qu'on ne coupe pas des chênes de deux cents ans d'histoire pour la reconstruction ! Je suis de cet avis, mais de toute façon, on ne les a pas,

pouvait en retenir davantage. En Alsace, on en a choisis deux : les mélèzes de Durmenach et le tilleul de Bergheim.

les deux cents ans... Le cycle actuel est plus court. **Vous menez en parallèle un combat législatif...** Un combat à double détente. Le plus raisonnable et plus accessible serait d'obtenir que les arbres remarquables soient reconnus comme patrimoine naturel et culturel. Cela permettrait d'empêcher que quelqu'un coupe un arbre juste à cause d'une branche dangereuse ou de feuilles qui gênent les voisins. Ça arrive, même avec un arbre de mille ans ! Le deuxième étage de la fusée va au-delà... On a organisé un colloque, début avril à l'Assemblée nationale, où on a présenté une déclaration des droits de l'arbre. On essaie de faire réfléchir et de produire une réaction pour obtenir une législation sur les arbres en général. La députée Delphine Batho, par exemple, nous soutient. La difficulté, c'est qu'on touche au droit inaliénable de la propriété. Pour le moment, un arbre est considéré comme

un objet que vous avez chez vous et avec lequel vous pouvez faire ce que vous voulez. Il faudrait déjà un changement du code civil concernant le droit de voisinage quand l'arbre est en lisière de propriété. Reconnaître que l'arbre est un être vivant. **L'arbre a déjà été protégé dans le passé...** Oui, en 1930, quelques centaines d'arbres entraient dans la loi sur les monuments naturels. Mais la protection a été abandonnée dans les années 1960, au motif que l'arbre était un être vivant, donc qu'il allait mourir, et par conséquent qu'il ne pouvait pas être classé. C'est d'ailleurs l'argument qu'on nous oppose encore aujourd'hui. Une solution serait de réactiver ce texte. **En attendant, vous décernez des labels...** Oui, ça n'a pas de valeur juridique, mais une forte valeur morale. Cinq cents arbres sont labellisés. On organise à chaque fois un événement qui est

protecteur : une fête, un panneau posé sur l'arbre... Tout ça marche, donne de l'importance à l'arbre en question. En plus, on signe une convention avec le propriétaire, une collectivité locale ou un privé, qui s'engage à préserver l'arbre. **Quels sont les critères pour obtenir le label ?** L'âge, les dimensions, la forme, l'histoire ou la légende. Un comité de cinq personnes décide. L'an dernier, on a labellisé sept arbres en Alsace et je reviens le 18 juin pour un chêne à Domfessel et en novembre pour des arbres de la forêt de Haguenau qui ont obtenu un nouveau label « Ensemble arboré remarquable ». ■

Annick WOEHLE

Le film de Georges Feterman sera projeté, en sa présence, mercredi 24 avril à 20 h 30 à La Passerelle, à Rixheim, et jeudi 25 avril à 20 h au CSC, à Sarre-Union. Une séance devrait avoir lieu à Saverne à l'automne.

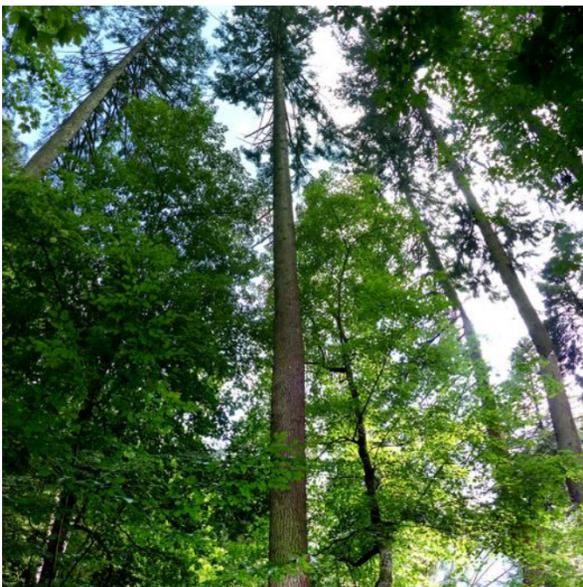
DOUZE LABELLISATIONS

Douze arbres - ou groupes d'arbres - ont déjà été labellisés en Alsace : le cormier Napoléon de Meisel à Marmoutier, le chêne de Neuwiller-lès-Saverne, le chêne de La Petite-Pierre, le poirier de Daubensand, le chêne de Rimsdorf, l'allée des 49 platanes de Huttenheim, le tilleul de Schoenenbourg, le chêne de Salm à La Broque, le pin Douglas géant de Ribeauvillé, le chêne de Saint-Ulrich, les mélèzes de Durmenach et le tilleul du Herrengarten à Bergheim. D'autres le seront dès le mois de juin prochain. Ces labellisations se font sur proposition des correspondants locaux d'A.R.B.R.E.S. ou d'acteurs régionaux engagés dans la protection des espèces comme Philippe Mercklé, au conseil départemental du Haut-Rhin, ou Emmanuelle Planchon, son homologue dans le Bas-Rhin. Le premier a publié un inventaire de 500 arbres remarquables du département du Haut-Rhin ; le Bas-Rhin a soutenu la démarche similaire d'un particulier. Infos sur les sites Internet : www.infogeo68.fr et www.arbres-remarquables.bas-rhin.fr



Le tilleul de Schoenenbourg, place de l'Église. La légende dit qu'il est millénaire. De nombreux récits racontent sa naissance. La version la plus adoubee assure que l'arbre a été planté en l'honneur du seigneur de Schoenenbourg, parti pour les croisades. Son épouse, très malheureuse de la séparation, aurait pleuré à cet endroit tant et si bien que ses larmes auraient suffi à arroser l'arbrisseau. Puis, son mari n'étant jamais revenu, la noble dame aurait redoublé de sanglots, donnant toute sa vigueur au tilleul... La réalité donne à l'arbre entre 350 et 500 ans. Cet âge est difficile à déterminer en prenant en compte seulement son apparence. En effet, les tilleuls croissent rapidement et ont un pouvoir de régénération important. Il se pourrait même qu'il remplace un ancien arbre.

PHOTO CD67 - JONATHAN SARAGO



Le pin Douglas géant de Ribeauvillé a longtemps été considéré comme le plus grand arbre de France, avec ses 60 m de hauteur. Il ne l'est plus, mais demeure remarquable. Cette espèce peut atteindre plus de 80 m sur la côte ouest américaine, d'où elle est originaire. Mais, « compte tenu des conditions climatiques et d'hygrométrie », la taille exceptionnelle des spécimens ribeauvillais « s'expliquerait par la qualité des graines d'un pépiniériste allemand », explique Philippe Mercklé, du conseil départemental du Haut-Rhin. PHOTO CD68 - PHILIPPE MERCKLÉ



Le cormier Napoléon de Meisel, à Marmoutier, labellisé en 2015, du fait de la rareté de cette essence, de son âge (plus de trois cents ans) et de sa taille (14 m de hauteur et 3,26 m de circonférence), qui en fait le 3^e plus « gros » de France et parmi les dix plus gros d'Europe, détaille le forestier retraité Jean Braud. « Cette espèce méditerranéenne a été introduite dans nos régions par les Romains qui faisaient de la farine avec les fruits pour leurs chevaux et leurs soldats, ainsi qu'un petit pinard ressemblant à du cidre », explique ce dernier. Il y en a une trentaine à Marmoutier. Pourquoi autant ? Jean Braud avance son hypothèse : « Je pense que les moines qui étaient installés ici les ont plantés pour faire du bois pour la gravure. Faire du schnaps avec le cormier est trop compliqué... » À Marmoutier, il y a deux autres cormiers plus « gros », mais moins beaux et moins vigoureux. PHOTO CD67 - JONATHAN SARAGO